

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 27 mars 2025

Séance du : 27 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 21

Absents ou excusés : 9

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 25.03.712

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025

Le 27 mars 2025 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTEES : (20 membres)

Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Olivier GUERRA, Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Monsieur Patrick LEFEBVRE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Emilienne POUMIROL, Messieurs Philippe PETIT (pouvoir à Madame Véronique VOLTO), Bernard PRINCE (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Mesdames Françoise SIMEON (pouvoir à Monsieur Serge DEUILHE), Florence SIORAT (pouvoir à Monsieur Sébastien VINCINI), Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (9 membres)

Madame Julie ALBOUY, Monsieur Laurent FOREST Mesdames Sandrine FLOUREUSSES, Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Patrice LAGORCE, Mesdames Lauriane MASELLA, Brigitte SEGARD et Monsieur Lionel WELTER.

Monsieur le PRESIDENT indique qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 en application des articles R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif 2024 présente les résultats ci-dessous :

Libellé	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de fonctionnement	495 117,84 €	385 493,34 €	- 109 624,50 €
Section d'investissement	57 491,13 €	102 021,43 €	+ 44 530,30 €
Total cumulé de l'exercice	552 608,97 €	487 514,77 €	- 65 094,20 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'affecter au budget primitif 2025 le résultat de la section de fonctionnement (compte 002) de **133 188,27 €**, calculé comme suit :
 - 242 812,77 € résultat antérieur (année N-2)
 - - 109 624,50 € résultat déficitaire de l'exercice 2024.
- De reporter au budget primitif 2025 le résultat de la section d'investissement (compte 001) de **217 907,04 €**, calculé comme suit :
 - 173 376,74 € résultat antérieur (année N-2)
 - + 44 530,30 € résultat excédentaire de l'exercice 2024.
- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI